



Charte de responsabilité sociétale d'entreprise entre ÉS et ses fournisseurs



Table des matières

| | |
|--|---|
| 1. LES ENGAGEMENTS D'ÉS | 4 |
| 1.1. Respecter les droits humains et les libertés fondamentales..... | 4 |
| 1.2. Protéger l'environnement..... | 4 |
| 1.3. Garantir la santé et la sécurité..... | 5 |
| 1.4. Agir avec éthique et conformité | |
| 2. LES ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR | 5 |
| 3. UNE DÉMARCHE COMMUNE | 6 |
| 4. LE NON-RESPECT DES PRÉSENTS ENGAGEMENTS | 6 |

La raison d'être du groupe ÉS

En 2020, le groupe ÉS a formulé sa raison d'être :



**Eclairer
les nouveaux
horizons
de l'énergie
en Alsace.**

Cette raison d'être a été déclinée en 4 orientations principales :

- Répondre **aux défis du changement climatique**
- Optimiser l'**utilisation des ressources naturelles** et préserver l'environnement
- Dialoguer avec **les parties prenantes** et rendre compte de nos activités
- Porter une attention particulière **aux personnes**.

Depuis 1899, le groupe ÉS s'engage pour le développement de l'Alsace de façon durable. En tant qu'entreprise responsable, la politique RSE du groupe ÉS s'axe sur trois orientations :

- **Environnemental** : Le groupe ÉS est engagé pour le développement des énergies renouvelables, l'écomobilité, les économies d'énergie et pour la protection de l'environnement.
- **Sociétal** : ÉS a à cœur l'égalité professionnelle sous toutes ses formes : femmes, hommes, seniors, jeunes, personnes en situation de handicap...
- **Territorial** : Le groupe ÉS contribue au développement économique et à l'attractivité de l'Alsace.

Le groupe ÉS décline ces principes dans la présente charte dans le cadre de la relation avec ses fournisseurs et sous-traitants. Cette charte figure comme une pièce constitutive dans les marchés passés par le groupe ÉS.



1. Les engagements d'ÉS

1.1. Respecter les droits humains et les libertés fondamentales

Le groupe ÉS s'engage à respecter, a minima **les standards internationaux de protection et de défense des droits humains et des libertés fondamentales**, et en particulier la **Charte Internationale des droits de l'Homme de l'ONU et les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail**.

Le groupe ÉS s'engage auprès de ses collaborateurs à lutter contre la discrimination, le harcèlement et les violences, contre le travail forcé et le travail des enfants ; à respecter la liberté d'association et du droit à la négociation collective, ainsi qu'à garantir des conditions de travail justes et favorables.

Le groupe ÉS s'engage également à ne pas porter atteinte aux droits des communautés locales concernées par ses activités.

1.2. Protéger l'environnement

Le groupe ÉS s'engage à lutter contre le changement climatique au travers de ses engagements de réduction d'émissions de CO₂ alignés sur l'Accord de Paris pour le climat et en cohérence avec le Plan Climat de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le groupe ÉS s'engage également à limiter son empreinte environnementale, tout au long du cycle de vie de ses installations et activités, en optimisant l'utilisation des ressources naturelles au travers de la préservation de la biodiversité, de la gestion responsable du foncier, de la gestion intégrée et durable de l'eau, de la prise en compte des objectifs de l'économie circulaire avec une gestion optimisée des déchets ultimes.

1.3. Garantir la santé et la sécurité

La politique Santé et Sécurité du groupe ÉS ambitionne d'éradiquer les accidents graves et les accidents mortels en renforçant la conscience partagée des risques majeurs, et en sensibilisant l'ensemble des salariés du groupe. La prise en compte des sujets de la santé et du développement des relations partenariales avec les entreprises prestataires constitue un des axes majeurs de cette politique.

La démarche portée par le groupe ÉS est globale. Elle comprend la prévention du risque routier et l'ensemble du champ de la santé : la santé au travail et les risques psychosociaux. Elle s'inscrit aussi dans les campagnes de santé publique au travers par exemple de la prévention du risque cardiovasculaire.

Le groupe ÉS s'engage à déployer une culture de prévention basée sur un système interne de management de la santé sécurité, visant l'atteinte du zéro accident mortel et du zéro accident grave et, à terme, du zéro accident, tant pour ses salariés que pour les prestataires.

1.4. Agir avec éthique et conformité

Le groupe ÉS s'engage à prévenir la corruption sous toutes ses formes, à n'entretenir que des relations d'affaires qui respectent les règles d'intégrité du groupe EDF, à encadrer les cadeaux et invitations offerts ou reçus, à prévenir les conflits d'intérêts et la fraude sous toutes ses formes.

Le groupe ÉS s'engage également à prévenir les abus de marché, les risques de blanchiment de capitaux ou de manquements au droit de la concurrence, ainsi que les règles de la commande publique.

2. Les engagements du fournisseur

Le fournisseur s'engage à consulter, respecter et à faire respecter à ses salariés, ses sous-traitants directs, ses fournisseurs et ses relations d'affaires, les engagements du groupe ÉS cités plus haut.

Le fournisseur s'engage à communiquer la présente Charte ou une charte interne équivalente dont l'équivalence a été vérifiée, à ses salariés, ses sous-traitants, ses fournisseurs et ses relations d'affaires partout où il opère.

Le fournisseur s'engage à répondre à des questionnaires RSE et/ou à recevoir des auditeurs, internes ou externes, mandatés par le groupe ÉS pour vérifier l'application de la présente charte sur tout ou partie de la chaîne d'approvisionnement, y compris sur les sites du groupe ÉS, lors d'audits Qualité, Environnementaux et Développement Durable.

3. Une démarche commune

Le groupe ÉS s'engage à faire vivre ses engagements et ses principes dans sa relation contractuelle avec le fournisseur, fondée en particulier sur l'intégrité et le respect mutuel, et à le soutenir, dans la mesure du possible, dans cette démarche tout en lui faisant bénéficier de son expérience et de son expertise en matière sociale, sociétale et environnementale, y compris le cas échéant dans le cadre de l'évaluation de la supply chain.

Le groupe ÉS et le fournisseur s'associent dans une démarche commune pour identifier les points critiques de la chaîne d'approvisionnement au regard des principes soutenus, définir les actions concrètes de progrès nécessaires pour la maîtrise des risques en découlant et en assurer le suivi.

Par ailleurs, le groupe ÉS met à disposition un dispositif d'alerte accessible :

- **À tous les salariés et aux collaborateurs extérieurs ou occasionnels du groupe,** permettant de signaler des faits contraires aux lois et réglementations, un crime ou un délit, un

manquement au Code de Conduite du groupe ÉS, une violation d'un engagement international ratifié par la France, une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général ;

- **Aux tiers** pour signaler tout risque d'atteinte grave aux droits humains et libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et la sécurité du fait des activités du groupe ÉS.

Le groupe ÉS garantit la stricte confidentialité des faits signalés, de l'identité de l'alerteur, des personnes mises en cause ou citées dans l'alerte, ainsi que la protection des données à caractère personnel conformément, dans l'Union Européenne, au Règlement Général sur la Protection des Données.

Le fournisseur s'engage à communiquer et faire connaître le dispositif d'alerte du groupe auprès de ses salariés.

4. Le non-respect des présents engagements

Tout manquement constaté sur les engagements et exigences de la présente Charte par le fournisseur fera l'objet d'une analyse commune approfondie entre le groupe ÉS et le fournisseur afin de définir les actions à mener dans l'objectif de résorber rapidement ces écarts. En cas de refus du fournisseur de mettre en place une

démarche de progrès permettant de lever ces écarts ou en cas de persistance avérée de ces écarts après plusieurs évaluations ou contrôles, le groupe ÉS se réserve la possibilité de résilier le contrat avec le fournisseur.



groupe.es.fr/achats

